

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DDCT 152 Subvention d'un montant de 17 000 euros à l'association Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à l'association Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 17 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 17 000 euros est attribuée à l'association Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement (17156), pour le projet localisé dans le 12^{ème} arrondissement et intitulé : « Plan de lutte contre les discriminations du 12^{ème} arrondissement de Paris » (2016_07842). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 17 000 euros, sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 «Subventions de fonctionnement au titre des Droits humains et de la lutte contre les discriminations » du budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO